

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

l'Assemblée Générale de l'UPROS s'est tenue le 05 novembre 2025 dans les salons de l'hôtel Mercure, à Nantes.

I- ➤ OUVERTURE DE LA SEANCE

Le président, déclare l'Assemblée Générale ouverte et souhaite la bienvenue :

- Aux administrateurs
- A tous les adhérents venus des divers départements rattachés à l'UPROS des Pays de Loire et de Bretagne qui se sont déplacés pour cette Assemblée Générale.

Il tient à remercier les adhérents fidèles qui, cette année encore, ont répondu à l'invitation des membres du Conseil d'Administration de l'UPROS, leur montrant ainsi combien ils apprécient leur action pour la défense de leurs intérêts et les liens d'amitié qu'ils contribuent à entretenir entre les anciens collègues de travail des organismes sociaux des divers départements de nos deux régions .

Puis il fait part des excuses reçues

des agents de directions des organismes sociaux du département

Madame la directrice de la CARSAT

Madame la directrice de l'URSSAF

Madame la directrice de la CAF

Monsieur le directeur de la CPAM de Loire Atlantique

Il note également que l'UPROS a reçu de nombreuses excuses d'adhérents qui se trouvaient dans l'impossibilité d'être avec nous pour des raisons de santé personnelles ou familiales.

ORDRE DU JOUR

II - ➤ Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 10 octobre 2024

Le procès verbal est adopté.

III - ➤ Rapport d'activité de l'Union pour 2024

LA CARTE D'IDENTITE DE L'UPROS

Le bilan de l'année écoulée fait apparaître un recul en termes d'effectifs comme de cotisants.

En 2020, nous avons 253 adhérents dont 112 se sont acquittés de leur cotisation.

En 2020, nous n'avons enregistré aucune adhésion.

En 2021, nous avons 251 adhérents dont 193 se sont acquittés de leur cotisation.

En 2022, nous avons 180 adhérents dont 105 se sont acquittés de leur cotisation.

En 2023, nous avons 135 adhérents dont 83 se sont acquittés de leur cotisation.

En 2023, nous n'avons enregistré 2 adhésions.

En 2024, nous avons 135 adhérents dont 70 se sont acquittés de leur cotisation.

En 2024, nous n'avons enregistré 1 adhésions, 38 radiations et 2 décès.

-Les délégués départementaux

L'association n'a plus de délégués départementaux.

Les adhérents intéressés par une participation aux travaux de l'Upros (délégué départemental, ou correspondant local...) pourront se faire connaître auprès de l'Union soit par courrier, téléphone, internet.)

Activité de l'union

- ➤ **Représentation de l'UPROS au niveau national**

Le président, ou son représentant, représente l'UPROS

- Aux Conseils d'Administration de la Fédération Nationale
- Au Conseil National

- ➤ **Réunions organisées par les instances de l'UPROS**

L'Assemblée générale a eue lieu le 10 octobre 2024.

Le Conseil d'Administration s'est réuni 1 fois : le 27 mars 2025.

Réunions d'information

L'association n'ayant plus de délégués départementaux aucune réunion départementale n'a pu être organisée.

ACTIVITE DU BUREAU

Travaux de secrétariat

Invitations aux réunions départementales

Invitations à l'assemblée Générale

Invitations aux Conseils d'Administrations

Rappels de cotisations

Courrier

Courriers et informations divers

- Réponses aux demandes d'information des adhérents.
- Lettres de vœux en fin d'année

Divers

- Des communications téléphoniques.
- Diverses recherches etc..

Les différentes invitations représentent un gros travail de conception, de frappe, de tirage. Ces travaux administratifs, la mise à jour des fichiers, la confection du journal sont réalisés par le président.

La tenue des fiches des adhérents, la mise sous pli et l'envoi des invitations sont pris en charge par les membres du bureau.

Tout ce qui est organisation des réunions en particulier l'organisation matérielle de l'assemblée générale est confiée à la secrétaire générale.

Le rapport d'activité est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

. DECISION : Le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité

II - ➤ **RAPPORT FINANCIER 2024**

La commission de contrôle s'est réunie le 27 mars 2025 en présence des deux contrôleurs aux comptes,
Madame Forestier Régine
Madame Annick Allory

Sur leur sollicitation, il a été demandé à madame Nelly Guillotreau , Trésorière générale d'assister à la réunion .

L'exercice comptable se situe du 1^{er} décembre 2023 pour s'arrêter le 30 novembre 2024

Résultats de l'exercice :

Les recettes composées des cotisations des adhérents, de dons exceptionnels s'élèvent à 2565,93 €
Les dépenses de ladite année sont de 4 348,80 €.

Le comparatif avec les 3 années antérieures figure dans le tableau ci-après :

	Dépenses	%	Recettes		Résultats	%
2021	3 558,62 €	-5,56%	2 245,55 €	-39,60%	-1 313,07 €	+96.14 %
2022	4 592,75 €	29,05 %	2 380,80 €	-7,09 %	-2 211,95 €	+68 %
2023	4 705,87. €	+2,46 %	2 250,80 €	-5,46 %	-2 455,07 €	+10,99 %
2024	4 348,80. €	-7,58 %	2 565,93 €	+14 %	-1 782,87 €	+27,38 %

Au terme de cet exercice le compte fonds de réserve 1068-5 se présente comme suit :

Reprise solde du 1.12.2023	39 311,72 €
Résultat 2024 (déficitaire)	-1 782,87 €
	37 528,85 €

En outre 4 opérations ont été réalisées sur le livret A à savoir :

Reprise solde au 1/12/2023	39 316,08 €
Versements intérêts année	1173,38_€
	40 489,46 €
Transfert à la Banque Postale :	
Le 06/12/2023	-1000,00 €
Le 08/04/2024	-1500,00 €
Le 29/05/2024	-1 368,50 €
Le 06/06/2024	-500,00 €
Solde au 30/11/2024	36 120,96 € (annexe 2bilan)

Comptabilisation des dépenses et des recettes

I- Dépenses

N° de comptes	Libellé des comptes	Montant 2023	Montant 2024	Valeur en + ou en - en Euros
606591	Matériel. Fournitures bureau	157,60€	113,21 €	-44,39 €€
6166	Prime d'assurance-responsabilité civile	316,92 €	345,26 €	+28,34 €
6234	Cadeaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6251	Voyages et déplacements	0,00 €	49,00 €	+49,00 € €
6256	Missions	0,00 €	0,00 €	0,00 €€
6257	Réceptions	0,00€	0,00	--0,00 €
62581	Frais de secrétariat	1278,30 €	620,90 €	-657,40 €
62582	Réunions statutaires	1362,20€	1862,10 €	+499,90 €
62583	Réunions d'information	29,65 €	27,40 €	-2,25 €
6263	affranchissements	238,28 €	141,29 €	-96,99 €
6265	Téléphone	184,16 €	179,88 €	-4,28 €
6268	Autres frais postaux	118,80 €	148,80 €	+30,00 €
6269	Carte bancaire	129,96 €	130,96 €	+1,00 €
6281	Cotisation organisme Fédération	890,00 €	730,00 €	-160,00 €
6713	Don à une association	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		4 705,87 €	4 348,80 €	357,07 €

Les différences 2023-2024 apparaissent en valeur nette.

Une diminution des dépenses de **-357,07 €** sur l'ensemble de l'année 2024 soit **-7,58 %** par rapport à l'année 2023

II - Recettes

Les cotisations encaissées pour l'exercice 2022 sont récapitulées de la manière suivante

Année N (2024) versées en 2023	8 soit	144,00 €
Année N (2024)	64 soit	1152,00€
Année N-1 (2023) versées en 2024	1 soit	18,00 €

73 soit 1314,00 € (se reporter annexe 1)

Par ailleurs les dons, les intérêts du livret A, les produits financiers s'élèvent comme suit :

Dons	74,00 €
Intérêts livret A	1173,38 €
	1247,38 €
	1296,00 €
	4,55 €
	18,00 €
	1318,55 €
TOTAL DES RECETTES	2565,93 €

EVOLUTION DES ENCAISSEMENTS

LIBELLE	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de cotisations payées	398	337	298	257	179	110	115	89	73
Différence	-36	-61	-39	-41	-78	-69	+5	-26	-16
Pourcentage	-8.29	-15.32	-11.27	-13.75	-30.35	-38.54	+4,54	-22,60	-17,97

Commentaires :

Vous trouverez en annexe le compte de résultats ainsi que le bilan de l'année 2024. Les capitaux propres sont de :

39 311,72 € fin année 30/11/2023

1 782,87 € déficit année 2024 au 30/11/2024

37 528,85 €

Par ailleurs comme le précise le journal nous avons 79 pièces justificatives- dépenses et recettes confondues.

Reversement des cotisations à la fédération

Montant de la cotisation fédérale:

Cotisations 2024	72x10.00€ =	720,00 €
Cotisations 2023	1x10.00 €=	10.00 €
Total		730,00 €
Versement réalisé le 15/06/2024	460,00€	
Versement à effectuer	270,00€	
	Soit 730,00 €	

Au cours de l'année 2024, il n'a pas été encaissé des cotisations à valoir sur l'année 2025.

Les différents comptes pour l'exercice 2024 ont été vérifiés par les contrôleurs de l'UPROS selon les règles bien. Après pointage, sondage et regroupement des éléments figurant dans le journal des opérations mensuels, le suivi de la trésorerie – Banque Postale, articles de caisse et autres comptes des dépenses, aucune erreur ni anomalie n'ont été relevées.

En conséquence nous déclarons les comptes sincères et véritables et appelons l'Assemblée Générale à donner son quitus au Trésorier pour l'exercice 2023.

La Trésorière générale

les contrôleurs des comptes

le Président

GUILLOTREAU Nelly

FORESTIER Régine
ALLORY Annick

LE TURC Lionel

Décision l'assemblée générale approuve les comptes et donne son quitus à la trésorière et au président

III - ➤ FIXATION DU MONTANT DE LA COTISATION 2023
Le conseil d'administration a décidé de maintenir la cotisation à 18 €
(Le montant de la cotisation est à 18 euros depuis le 1 janvier 2009.)

Décision par vote à main levée, le montant de la cotisation 2024 reste à 18 €. Individuellement, chacun pourra s'il le souhaite régler 20,00 €.

IV CONSEIL D'ADMINISTRATION

Actuellement il reste 8 administrateurs

Composition du conseil :

Président	Monsieur Lionel Le Turc
Vice-présidente	Poste vacant
Trésorière Générale	Madame Nelly Guillotreau
Trésorière Générale suppléante	Madame Myriam Brou
Sécrétaire générale	Madame Marie-Claude Ménard

Administrateurs : Mesdames Françoise Chéreau, Annette Elin, Marie-Hélène Le Turc, Madame Michèle le Turc,

- ➤ Intervention de la Fédération.

Suite au Conseil d'administration qui s'est tenue le 10 juillet 2024, un nouveau bureau a été constitué :

Constitution du nouveau bureau :

- . Président : Francis De Block
- . Vice-Président : Robert Durand
- . Secrétaire : Françoise Rebecca
- . Secrétaire Adjoint : Jacques Mounard
- . Trésorière : Danielle Fredière
- . Trésorière Adjointe : Michelle Novau
- . Membre du bureau qualifié : Georges Oliviver

Le Président de la Fédération M. De Block ainsi que son épouse ont participé à cette assemblée générale.

M. De Block a rappelé la problématique de la Fédération ainsi que des unions en terme de recrutements de nouveaux adhérents et les actions entreprises auprès des organismes de locaux afin de nous faire connaître

Il a abordé l'offre de service « mutuelle » qui sera proposé aux conjoints de nos adhérents qui sont hors du champ de la mutuelle UCANSS

Le Président



Lionel Le Turc

La Trésorière Générale



Nelly Guillotreau

La Secrétaire Générale



Mie-Claude Ménard